

MAIRIE de
MORFONTAINE



Morfontaine, le 11 avril 2019

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 9 AVRIL 2019 A 20 H**

Présents : PLUVINET José, KUNTZ Laurent, LECHEVALLIER Danielle, HENRION Christophe, IANNI Karine, LABBE Gérard, LABBE Joël, PETIT Alain, NIZZI Dominique, GARRUCHO Antonio, LEHMANN Cathie, SIMON Sandrine, BACK Grégory.

KEBERLE Christine donne procuration à PLUVINET José.

Absents : BIGONVILLE Isabelle.

Monsieur LABBE Gérard est élu secrétaire de séance.

BUDGETS 2019

Commune

Le compte administratif 2018 présente :

- Un excédent de fonctionnement de 1 089 951,85 €
- Un excédent d'investissement de 208 228,46 €

Le budget primitif 2019 s'équilibre à :

- 1 650 000 € pour la section de fonctionnement
- 939 000€ pour la section d'investissement

Eau

Le compte administratif 2018 présente :

- Un excédent d'exploitation de 79 030,80 €
- Un excédent d'investissement de 45 368,00 €

Le budget primitif 2019 s'équilibre à :

- 100 000 € pour la section d'exploitation
- 58 000 € pour la section d'investissement

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter le taux des trois taxes.

Ils restent à :

- 12,98 % pour la taxe d'habitation
- 16,90 % pour la taxe foncière
- 21,67 % pour le foncier non bâti
-

Il a également décidé de fixer à :

- 55 € le montant des fournitures scolaires attribué par enfant aux écoles primaires (inchangé)
- 40 € le montant du bon de rentrée scolaire à partir de la 6^{ème} (inchangé)

Les travaux programmés cette année sont :

Nouvelle Mairie (fin)	20 000 €
Aménagement rue Pasteur	200 000 €
Parc Mairie (fin)	70 000 €
Réhabilitation Hangar	150 000 €
Toiture école	15 000 €
Entrée accueil école	15 000 €
Aménagement rue Victor Hugo	105 000 €
Local technique Mairie	12 000 €
Haut débit	50 000 €
Eclairage public LED	80 000 €
Mur cimetière	80 000 €
Matériel divers	20 000 €
Bâtiments divers	50 000 €
Voirie divers	50 000 €
Travaux ONF	15 000 €
Poteaux d'incendie	20 000 €
Conduites en plomb	30 000 €

Les subventions programmées cette année sont :

- Association Familiale Rurale	850 €
- Fête de la rhubarbe (AFR)	300 €
- ARPA	850 €
- Fête Nationale du 14 juillet (AFR 425 € et CF 425 €)	850 €
- ACPG	200 €
- ERVM	68 € par jeune licencié habitant Morfontaine
- Comité de Jumelage	850 €
- Subventions girondins (Jumelage)	530 €
- St Sylvestre (Jumelage)	400 €
- Char St Nicolas (Jumelage)	250 €
- Comité des Fêtes	850 €
- Chasse aux œufs Pâques (CF)	250 €
- Fête Foraine (CF)	250 €
- Char St Nicolas (CF)	250 €
- Voyages scolaires	26 € par élève
- Classe Verte	100 € par élève de CM2
- Ecole Théâtre en Anglais (si représentation)	250 €
- Diocèse	100 €
- Cercle Généalogique du Pays Haut	50 €
- Ligue Nationale contre le Cancer	100 €
- Restos du Cœur	100 €

LORS DE CE CONSEIL MUNICIPAL, IL A EGALEMENT ÉTÉ DÉCIDÉ DE :

- S'opposer à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la Commune,

- D'adhérer à la SPL Gestion Locale (filiale du Centre de Gestion de Meurthe et Moselle) par la souscription d'une action à 100 €.
- De transformer le poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe en poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe
- D'autoriser le Maire à ester en justice suite à une requête du Tribunal Administratif visant le recours en annulation pour excès de pouvoir d'un certificat d'urbanisme négatif

I N F O R M A T I O N S

PANNEAU POCKET

La Commune met à disposition de la population une application mobile appelée **PANNEAU POCKET**.

Cette application vous permettra d'obtenir en instantané toutes les informations nécessaires à votre quotidien. Il vous suffit de télécharger l'application sur votre portable et dès que la mairie enverra une information vous en serez aussitôt informé par un signal messagerie (disponible sur Google Play ou sur App Store).

DIVAGATION DES ANIMAUX

Nous avons été à nouveau interpellés à plusieurs reprises par les habitants de notre commune au sujet des nuisances occasionnées par les chiens et les chats qui divaguent ou chiens qui ne sont pas tenus en laisse.

Il serait souhaitable pour des rapports de bon voisinage et par civisme que les propriétaires de ces animaux de compagnie prennent conscience qu'ils ne sont pas seuls au monde ! Et que le respect des autres et de l'environnement passe par un changement d'attitude ! Il n'est pas compliqué de passer derrière son chien ou **de le tenir en laisse !**

HORAIRE D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Ils sont les suivants :

LUNDI	de 9 h 00 à 11 h 00 et de 15 h 30 à 17 h 00
MARDI de 15 h 30 à 17 h 00
MERCREDI	de 9 h 00 à 12 h 00
JEUDI de 15 h 30 à 17 h 00
VENREDI	de 9 h 00 à 11 h 00 et de 15 h 30 à 17 h 00
Annexe de Mairie (Cités) : le lundi et le vendredi de 11 h 00 à 12 h 00	

Pas de permanence Mairie le Vendredi 31 Mai 2019.

Le Maire,
José PLUVINET

